

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE)

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1. Lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un projet de résolution portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin d'aménager des unités d'hébergement à usage « Résidence de tourisme » pouvant être utilisées, en tout ou en partie, à des fins résidentielles, sur les lots 2 966 852, 5 722 410, 5 722 411 et 5 722 412 du cadastre du Québec, sis au 1410, boulevard Sainte-Anne, dans le district Pointe-au-Père.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 17 juillet 2023**, à compter de 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de résolution et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
- 3. Le projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
- 4. La zone concernée et les zones contigües sont illustrées au croquis ci-joint.
- **5.** Le projet de résolution faisant l'objet du présent avis et le croquis peuvent être consultés au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski, du lundi au vendredi durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45.

FAIT À RIMOUSKI, CE 5^E JOUR DE JUILLET 2023

(S) Cynthia Lamarre, avocate Assistante-greffière

